



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION (N°899) DE MISE A
DISPOSITION DES SALLES LOUDIÈRES, AILEY,
DOLLY, LISZT ET MESSIAEN A L'ASSOCIATION
«CERTIFICAT DALCROZE FRANCE», A TITRE
PAYANT**

**DÉCISION N° DM-23-464
EN DATE DU 12 DECEMBRE 2023**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

VU la demande de l'Association « Certificat Dalcroze France » représentée par Madame Hélène SCHMIT, en qualité de Présidente, et domiciliée, 26 rue du rendez-vous, 75012 Paris, d'organiser des ateliers, dans les salles, Loudières, Dolly, Liszt et Messiaen, une formation certificat Dalcroze, les 14 octobre 2023 de 10h00 à 18h30, les 25 novembre et 16 décembre 2023 et les 20 janvier et 23 mars 2024 de 13h00 à 18h30, les 15 octobre et 17 décembre 2023 et 21 janvier 2024 de 9h30 à 16h45, le 24 mars 2024 de 9h00 à 18h00, le 26 novembre 2023 et les 27 et 28 avril 2024 de 8h45 à 19h00 ainsi que pour la salle Ailey, le 23 mars de 13h00 à 18h30 et le 24 mars 2024 de 9h00 à 18h00 ;

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

D É C I D E

DE SIGNER avec l'Association « Certificat Dalcroze France » représentée par Madame Hélène SCHMITT, en qualité de Présidente, et domiciliée, 26 rue du rendez-vous, 75012 Paris, une convention de location de salles pour un montant de 2 030,68 € T.T.C. (deux-mille-trente euros et soixante-huit centimes) et un montant de 969,32 € T.T.C. (neuf-cent-soixante-neuf euros et trente-deux centimes) au titre des frais de gardiennage, afin d'organiser une formation certificat Dalcroze, dans les salles, Loudières, Dolly, Listz et Messiaen, une formation certificat Dalcroze, les 14 octobre 2023 de 10h00 à 18h30, les 25 novembre et 16 décembre 2023 et les 20 janvier et 23 mars 2024 de 13h00 à 18h30, les 15 octobre et 17 décembre 2023 et 21 janvier 2024 de 9h30 à 16h45, le 24 mars 2024 de 9h00 à 18h00, le 26 novembre 2023 et les 27 et 28 avril 2024 de 8h45 à 19h00 ainsi que pour la salle Ailey, le 23 mars de 13h00 à 18h30 et le 24 mars 2024 de 9h00 à 18h00 ;

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20231212-lmc1H11357H1-AR
Date de réception en Préfecture : 12/12/2023
Date de Publication : 12/12/2023